

Délibération du Comité Syndical  
Séance du 21 mars 2022

Délégués du Sivom : 27  
Délégués en exercice  
Concernant la compétence  
Présents : 22  
Votants : 24

L'an deux mil vingt-deux, le 21 mars, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom de l'Artois s'est réuni à la salle des Fêtes de Festubert, commune membre du SIVOM de l'Artois, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux délégués le 14 mars 2022.

Détail des votes  
Pour : 24  
Contre : 0  
Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 14 mars 2022.

Présents : Messieurs DELECOURT Dominique, Président, DRUMEZ Philippe, DUPONT Jean-Michel, TRACHE Bruno, DE CARRION Alain, GOUDSMETT Gilles, PAILLART David, Vice-Présidents.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en sous-  
préfecture de Béthune le :

24/03/2022  
Et publication du :

25/03/2022

Le Président

Messieurs VYNCKE Didier, BOSSART Steve, BOULET Jean-Luc, MAENHOUT Roger, DOUVRY Jean-Marie, HERBAUT Emmanuel, BAUDE Philippe, DUBOIS Mikaël, SENECHAL Hubert, DEGUERRE Alain, CALLAUX Yves, WALLERAND Emmanuel.

Mesdames BRAEM Christel, VIVIER Ewa et MORIEUX Corinne.

Absents : Messieurs LEGRAND Jean-Michel, BOUTON Guillaume, COURTOIS Jean-Louis, ZBOINSKI Philippe et Jérôme DEMULIER.

Procurations :

Monsieur DEMULIER Jérôme à Monsieur SENECHAL Hubert.  
Monsieur ZBOINSKI Philippe à Monsieur PAILLART David.

A été nommé secrétaire : Monsieur DOUVRY Jean-Marie.

2022/03/N°3

Domaine d'Intervention : FINANCES

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Président annonce à l'assemblée qu'il y a lieu d'affecter le résultat de l'exercice 2021 sur le Budget Primitif de l'exercice 2022, comme suit :

Le budget Primitif 2022 reprendra donc l'excédent de fonctionnement de 2021, d'un montant de 1.203.505.05 €, réparti de la façon suivante :

- **En recettes de fonctionnement :**  
Au **002** : Résultat de fonctionnement reporté, un excédent de 1.020.765.75 €
  
- **En recettes d'investissement :**  
Au **1068** : Excédents de fonctionnement capitalisés, la somme de 182.739.30 €

Délibération en annexe sous forme de tableau

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 7 mars 2022,

Le comité syndical, par 24 voix, adopte l'affectation de résultat présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit  
Au registre suivent les signatures

  
Le Président  
  
D. DELECOURT

REÇU LE 24 MAR. 2022



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Lille.

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Mr Jean-Michel DUPONT, Vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Mr Dominique DELECCOURT après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1°) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 257 013,87	68 083,14		68 083,14	1 257 013,87
Part affectée à investiss.						
Opérations de l'exercice	3 426 905,08	3 373 396,26	262 489,15	298 767,49	3 689 394,23	3 672 163,75
Totaux	3 426 905,08	4 630 410,13	330 572,29	298 767,49	3 757 477,37	4 929 177,62
Résultat de clôture en euros (2)		1 203 505,05	-31 804,80			1 171 700,25

Besoin de financement  
Excédent de financement

31 804,80

au 002 Déficit d'investissement reporté  
au 001 Excédent d'investissement reporté

Restes à réaliser DEPENSES  
Restes à réaliser RECETTES

150 934,50  
0,00

Besoin total de financement  
Excédent total de financement

182 739,30

2°) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5°) Décide d'affecter comme suite l'excédent de fonctionnement

182 739,30

Au compte 1068 - Recettes d'investissement

1 020 765,75

Au compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté

Ont signé au registre des délibérations : les élus présents + les procurations, soit **24** membres

Pour expédition conforme,

Le Vice-Président, Jean-Michel DUPONT, pour le ~~Compte Administratif~~



Le Président, Dominique DELECCOURT, pour le Compte de Gestion